

Cap sur l'agro-écologie

Avec la récente signature d'un contrat de prestation de services entre la Communauté du Pacifique (CPS) et la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) dans le cadre du projet régional PROTEGE, l'agriculture fait son entrée dans le débat sur la transition énergétique et les objectifs fixés pour 2030. Le secteur est en passe de changer fondamentalement ses pratiques.

Appeler les secteurs agricoles des APTOM à intégrer les objectifs du développement durable, tel est l'ambition du contrat de prestation de services signé le 2 mai dernier entre la Communauté du Pacifique (CPS) et la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) dans le cadre du projet régional océanien des territoires d'Outre-mer du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE) - lire en encadré - « *L'amélioration de la productivité et la croissance de la production notamment en bio restent l'horizon ultime de cette stratégie* », explique François Japiot, chargé de mission coopération régionale à la Chambre d'agriculture. L'injection de capitaux et l'emploi de nouvelles technologies, seraient les moyens privilégiés pour tenter d'y parvenir. A ce titre, l'agro-écologie et la foresterie se voient attribuer près d'1/5 du budget global de PROTEGE.



©CPS

Le projet PROTEGE vise à construire un développement durable et résilient des économies des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Autonomie alimentaire et gestion des ressources dans un contexte de changement climatique

« *L'adaptation au changement climatique et la diversité biologique, principaux marqueurs du sommet de Rio, sont le fil conducteur du programme qui couvre des activités visant à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels aux impacts du changement climatique en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience* », développe Cameron Diver, Directeur général

adjoint de la CPS. Atténuer l'impact de l'agriculture sur le changement climatique par la culture de variétés adaptées aux climats tropicaux ou résistantes aux chocs climatiques, diminuer l'usage de produits phytosanitaires ou améliorer la valeur nutritionnelle de la production sont autant de pistes explorées par les PTOM pour atteindre leur autonomie alimentaire et préserver leurs ressources. Dans le cadre de la construction de son plan d'actions, le projet PROTEGE vise l'augmentation

des volumes mis en marché de produits certifiés AB et des produits issus des filières bois et cocotier via une structuration et une pérennisation de ces filières. « *Face à la menace climatique il devient urgent que les systèmes alimentaires océaniques fassent le lien entre ce que l'on mange et ce que l'on produit* », analyse encore F.Japiot. Grâce à un échange d'expériences, la coopération inter-PTOM permettra en autres de systématiser les bonnes pratiques à l'échelle régionale.

REPÈRES

PROTEGE, un projet à échelle régionale

Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie du secteur agricole et de la foresterie, tel est l'un des quatre volets du projet PROTEGE financé conjointement par l'Union européenne (4,295 milliards F CFP) et les quatre PTOM du Pacifique (15,274 millions F CFP), des investissements consentis au titre du 11^e Fond européen de développement (FED) pour les PTOM. Mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le projet intervient sur plusieurs thématiques : la transition vers une agriculture intégrée et durable et la bonne gestion des ressources forestières; la gestion durable des activités de pêche et de l'aquaculture, la gestion de la ressource en eau intégrées et adaptées aux économies insulaires et le contrôle des espèces exotiques envahissantes.